

**MARCHÉS  
RÉGULATEURS,**

	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quantités vendues.	Prix moyen.	Quantités vendues.	Prix moyen.
		Fr. c.		Fr. c.
Louvain,	2,100	15 11	825	9 07
Namur,	454	14 95	276	8 45
Mons,	1,030	14 96.	184	8 15
<b>Totaux . .</b>	<b>3,584</b>		<b>3,885</b>	
Prix moyen . .		14 97		9 17

Vu et arrêté par nous ministre de l'intérieur,  
DE THERUX.

*Nota.* Il résulte du prix moyen tiré ci-dessus que les droits d'entrée du froment et du seigle sont, d'après les dispositions de la loi du 31 juillet 1834, savoir :

Froment, fr. 37-50 les 1,000 kil,  
Seigle, fr. 21-50 idem.

21 FÉVRIER 1835. — N. 39. — *Loi qui arrête le budget de la dette publique pour l'exercice 1835*. — (Bull. offic., n. XIII.)

Léopold, etc.

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1. Le budget de la dette publique pour l'exercice 1835, est fixé à la somme de onze millions six cent quarante mille cent quatre-vingt-trois francs dix-sept centimes, conformément au tableau ci-annexé.

2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le ministre des finances,  
E. D'UMARY.

*Budget de la dette publique pour l'exercice de 1835.*

**CHAPITRE PREMIER.**

Art. 1. Intérêts de la dette active inscrite au grand-livre auxiliaire. . . . .	611,894 17	} 7,798,394 17
2. Intérêts de l'emprunt de francs 100.800.000 autorisé par la loi du 16 décembre 1831. . . . .	5,040,000 00	
Dotation de l'amortissement de cet emprunt. . . . .	1,008,000 00	
3. Frais relatifs au paiement des intérêts et de l'amortissement de cet emprunt . . . . .	130,000 60	
4. Intérêts et frais présumés de la dette flottante . . . . .	1,000,000 00	
5. Intérêts de la dette viagère . . . . .	8,500 00	

**CHAPITRE II.**

Art. 1. Pensions ecclésiastiques. . . . .	907,489 00	} 3,534,489 00
» civiles . . . . .	540,000 00	
» civiles, . . . . .	210,000 00	
» militaires. . . . .	1,427,000 00	
» de l'ordre de Léopold. . . . .	20,000 00	
2. Traitemens d'attente. . . . .	50,000 00	} 3,534,489 00
3. Subvention à la caisse de retraite.	200,000 00	
4. Crédit supplémentaire, remboursable sur les fonds de la caisse de retraite des employés des finances, retenus en Hollande.	180,000 00	

A reporter. . . 11,332,883 17

Présentation à la Chambre des Représentans, par le ministre des finances, avec les autres parties du budget général des dépenses, le 19 juillet 1834. (Monit. du 21.) — Rapport par M. Milcamps, le 27 janvier 1835. — Discussion, les 2, 3 et 6 février. — Adoption à cette dernière séance, par 48 votans con-

tre 2. — (Monit. des 28 janvier, 3, 4 et 7 février.) Envoi au Sénat, le 7 février. — Rapport par M. Duval de Beaulieu, le 12. — Discussion les 17 et 18, et adoption par 24 votans contre 1. — (Monit. des 9, 14, 18 et 20.)

D'autre part. . . 11,332,683 17

## CHAPITRE III.

<b>Art. 1.</b> Intérêts des cautionnemens dont les fonds sont encore en Hollande . . . . .	160,000 00	} 308,000 00
<b>2.</b> Intérêts des cautionnemens des comptables belges inscrits au grand-livre de la dette active d'Amsterdam . . . . .	10,000 00	
<b>3.</b> Arriérés de ces intérêts, exercicés 1832, 1833 et 1834 . . . . .	8,000 00	
<b>4.</b> Intérêts des cautionnemens versés en numéraire depuis la révolution. . . . .	80,000 00	
<b>5.</b> Intérêts et remboursemens des consignations dont les fonds sont encore en Hollande . . . . .	50,000 00	
<b>Total.</b> . . . fr.	11,640,683 17	

31 DÉCEMBRE 1834. — N. 40. — *Arrêté qui accorde des récompenses pour des actes de dévouement et d'humanité.* — ( Bull. offic., n. xiv.)

Léopold, etc.

Vu les rapports des gouverneurs de province et les procès-verbaux constatant différens actes de dévouement et de courage par lesquels des citoyens ont exposé leur vie dans l'intérêt de l'humanité;

Considérant qu'il est juste et utile de récompenser de pareils actes;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1. Il est accordé, aux personnes dont les noms suivent, les sommes et médailles ci-après désignées, en récompense de leurs actes de dévouement et d'humanité; savoir :

*Dans la province d'Anvers.*

1<sup>o</sup> A Wauter (Philippe), garçon batelier à Anvers, pour avoir, le 20 octobre dernier, retiré du canal des Brasseurs un vieillard de 68 ans près de se noyer, *une médaille en vermeil* de la valeur de 50 fr.;

2<sup>o</sup> A Peeters (Jean), journalier à Oeleghem, pour avoir, le 24 novembre dernier, sauvé la vie à un enfant qui était sur le point de périr dans les flammes, une somme de 25 fr.;

3<sup>o</sup> A Mathyssens (André), ouvrier à l'embarcadère à Anvers, qui, le 6 octobre dernier, retira de l'Escaut un enfant de 7 ans sur le point de s'y noyer, *une médaille en vermeil* de 25 fr.;

4<sup>o</sup> A Aerts (Adrien), journalier; Thiest (Zacharé-Jacques), garde-champêtre à Santvliet; Bogaerts (Jean-Baptiste), Vingerhoed (Adrien), journaliers à Lille; Vandoren (Henri), Hendrickx (Pierre-Jean), et Booy (Jean), journaliers à Santvliet, pour le zèle et le dévouement dont ils firent preuve dans l'exécution des travaux ordonnés lors des inondations qui ont eu lieu à Beerendrecht et à Santvliet, les 17 et 19 octobre dernier, à chacun des deux premiers une somme de 50 fr.;

Au troisième, une somme de 40 fr.;

Au quatrième, une somme de 30 fr.;

Et à chacun des trois derniers, une somme de 25 fr.;

5<sup>o</sup> A Deliens (Jean-Baptiste), matelot à bord de la canonnière n<sup>o</sup> 3, qui, le 22 novembre dernier, retira de l'Escaut, au péril de ses jours, le mousse Hellemans, *une médaille en vermeil* de la valeur de 25 fr.

*Dans la province de Brabant.*

6<sup>o</sup> A Dumortier (Joseph), artilleur à la 11<sup>e</sup> batterie d'artillerie de campagne, pour avoir, dans la nuit du 11 août dernier, fait preuve de la plus grande intrépidité en sauvant la vie à six personnes sur le point de périr dans le canal de Vilvorde, où elles avaient été précipitées avec leurs chevaux et leur voiture qu'il parvint aussi à en retirer, *une médaille en or* de la valeur de 100 fr.;

7<sup>o</sup> A Grignard, artilleur à la 11<sup>e</sup> batterie d'artillerie de campagne, qui fit également preuve de courage, en aidant Dumortier dans la circonstance ci-dessus, *une médaille en vermeil* de la valeur de 25 fr.;

8<sup>o</sup> A Devries (Cornelle), épicier à Bruxelles,